



Connaître, comprendre et agir pour l'humanité future (Next Humanity) dans le domaine des NBIC

Depuis que s'est formé notre petit groupe de la commission philosophie de NXU, nos échanges n'ont cessé de s'intensifier et de s'enrichir. Partis des conséquences économiques et sociales de l'IA, nous avons élargi nos débats au transhumanisme, au posthumanisme voire à d'autres sujets hors NBIC tels que les conséquences du dérèglement climatique. Ces discussions ont pris une dimension concrète quand Paul-Antoine Miquel nous a invités à **convoquer les générations futures** pour nous confronter aux répercussions à venir de nos actes.

D'un groupe d'études et de réflexion sur les conséquences sociétales du développement des NBIC, nous nous retrouvons désormais sur un projet autrement ambitieux : **faire entrer dans le débat démocratique l'humanité à venir**. Une gageure au regard de 2500 ans d'expérience démocratique, n'ayant jamais donné la parole à des individus qui n'étaient pas encore nés ! Pourtant, il y a urgence. Les menaces sur l'existence de l'humanité, réelles ou supposées voire improbables, se multiplient pour les seules NBIC : questions sur l'emploi, robots-tueurs, IA forte, etc. La récente accélération des progrès de l'Intelligence Artificielle surprend jusqu'aux spécialistes du domaine, amenant autant d'interrogations éthiques. Ces dangers potentiels concernent au premier chef nos descendants.

C'est ainsi que notre groupe se trouve investi d'une tâche autrement ambitieuse : **porter une éthique de responsabilité de l'existence d'une humanité future dans le domaine des NBIC**. Si la tentation est grande d'étendre la réflexion à d'autres menaces, telles que la pollution ou le dérèglement climatique, un souci d'efficacité et de cohérence par rapport à l'expertise du *think tank* nous pousse à nous concentrer sur le seul (mais déjà immense) champ d'action des NBIC.

Dès lors, **notre but consiste à édicter une éthique pratique**, que d'aucuns traduiraient par une nouvelle régulation.

Cependant, le juriste Alain Supiot nous rappelle que le fait de penser sous forme de loi n'a rien de naturel. Dans de nombreuses sociétés, comme en Afrique ou en Chine, le ritualisme organise le groupe. Schématiquement, légisme et ritualisme diffèrent comme suit :

Le rituel	La loi
Appartient plutôt à la tradition orale	Appartient à la tradition écrite
Le groupe valorise les bons comportements	L'Etat encourage les bons comportements
Le groupe sanctionne des mauvais comportements répétés Le coupable est soumis à l'opprobre du groupe	La justice sanctionne les mauvais comportements Le coupable est en général soumis à une amende ou une peine de prison

Historiquement, le légisme s'est surtout développé dans les sociétés occidentales et dans les religions monothéistes, quand le ritualisme occupe depuis toujours une place centrale en Chine et en Afrique. Pour autant, la multiplication récente de chartes de bonne conduite s'apparente à une irruption forte du rituel dans notre monde contemporain.

L'éthique pratique que nous proposerons devra se décliner à la fois dans le rituel et dans la législation.



Pour **agir**, il nous faut **comprendre** les tenants et aboutissants des dernières évolutions techniques. Nous devons aussi disposer d'un panorama de l'état de l'art et **connaître** les dernières innovations.

Connaître, Comprendre et Agir pour l'humanité à venir, tel est le triptyque sur lequel doit se construire notre démarche.

Emmanuel Bertrand-Egrefeuil